



**Lisières  
de l'Oise**

Communauté de Communes

N°DEL2026-04

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

**Etaient présents :**

**Titulaires :**

Mme Agnès BACHELART, Mme Line DUMORTIER, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL (30)

**Absent(s) ayant donné procuration à :**

M. Guillain DE FRANCE donne procuration à M. Franck SUPERBI, M. Stéphane DUTILLOY donne procuration à Mme Florence DEMOUY, M. Alain MAILLET donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR donne procuration à Mme Jocelyne BRASSEUR (4)

**Absent(s) et absent(s) excusé(s) :**

M. Laurent BARGADA, Mme Maryse CHAMPEAU, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC (4)

**Rapporteur : Monsieur Sylvain GOUPIL**

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU).

Les résultats constatés peuvent être affectés en tout ou partie :

- Soit au financement de la section d'investissement,
- Soit au financement de la section de fonctionnement.

Et doivent être affectés en priorité :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- Pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (R002) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte financier unique, le Conseil Communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte financier unique, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif 2026. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est aujourd'hui possible au Conseil Communautaire de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026.

Si le compte financier unique venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2026.

Il vous est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Détermination du résultat provisoire 2025 de la section de fonctionnement</b>	
Recettes(A)	985677,78€
Dépenses(B)	769729,17€
Résultatdel'exerciceC=(A-B)	215948,61€
RésultatreportéannéeN-1(D)	2420265,38€
<b>RésultatdefonctionnementàaffecterE=(C+D)</b>	<b>2636213,99€</b>

<b>Détermination du résultat provisoire 2025 de la section d'investissement</b>	
Recettes (A)	761 127,03 €
Dépenses (B)	1 817 528,60 €
Résultat de l'exercice (C)=(A-B)	- 1 056 401,57 €
Résultat reporté année N-1 (D)	2 868 855,01 €
<b>Résultat d'investissement à reporter au compte 001</b>	<b>1 812 453,44 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement (F)=(C+D)</b>	

<b>Etat des restes à réaliser au 31/12/2025</b>	
Recettes (A)	380 109,00 €
Dépenses (B)	380 109,00 €
<b>Solde des restes à réaliser (G)=(A-B)</b>	<b>00,00 €</b>

<b>Solde de la section d'investissement (H)=(F+G)</b>	<b>1 812 453,44 €</b>
---	-----------------------

<b>Affectation du résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de fonctionnement à affecter	2 636 213,99 €
Affectation au 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
<b>Affectation au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>2 636 213,99 €</b>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2129-29 et L.2311-1 et suivants,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49,

**Considérant** l'accord du comptable de la collectivité au travers du visa de la reprise anticipée des résultats et la balance comptable, annexés à la présente délibération

**Considérant** l'avis favorable de la Commission finances réunie le 05 février 2026,

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Constaté et repris** par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au Budget Primitif 2026 du budget n°40003 EAU-CCLO,
- **Approuvé** la reprise anticipée des résultats 2025 du Budget n°40003 EAU-CCLO conformément au tableau ci-dessus,
- **Décidé** de reporter la somme de 1 812 453,44 € à la section d'investissement et de reporter la somme de 2 636 213,99 € en section de fonctionnement.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	30
Nombres de suffrages exprimés :	34
Pour :	34 Mme Agnès BACHELART, Mme Line DUMORTIER, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillain DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Stéphane DUTILLOY, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	19 février 2026



Le Président

M. Franck SUPERBI